

# Compte rendu du CHSCT A du 5 février 2021



Le CHSCT débute en visioconférence à 9h35, en présence de M. GUIBAULT, Secrétaire Général, de Mme BENEZIT, DRH, de M. FAUGERAS, Conseiller de prévention académique, de M. LECLERC, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, des membres de l'administration et des représentants des organisations syndicales. Le CHSCT se déroule en visioconférence.

Le Secrétaire Général souhaite apporter quelques points d'éclairage. Il rappelle que l'objectif est de ne pas fermer les écoles et qu'il y a une véritable volonté de donner des gages au ministère de la santé. Il précise que la situation est complexe et en constante évolution en ajoutant : « le variant c'est comme Maradona, on croit qu'il va à droite et il part à gauche ».

Il rajoute que les masques sont livrés en temps et en heure pour les personnels et que les notices sont envoyées à l'ensemble des chefs d'établissements dans le but qu'ils les diffusent aux collègues afin de les rassurer sur la conformité des masques.

Il revient sur les moyens en vie scolaire des établissements du second degré en rappelant qu'il y a eu une dotation supplémentaire en postes d'AED pour assurer les suppléances à hauteur de 46 ETP et que cette dotation était bornée jusqu'au 5 février. De plus il n'a aucune information sur une prolongation ou pas de cette dotation.

## 1- Plan Annuel de Prévention (PAP)

Mme Bénézit présente rapidement le PAP pour lequel nous avons déjà eu de nombreux échanges. Le point 2.3 retient notre attention car il est très succinct. Mme Bénézit nous explique qu'un plan d'égalité Femme / Homme ministériel n'est pas encore finalisé et que l'académie de Limoges s'en emparera quand il le sera. Elle rajoute que ce n'est pas le CHSCT qui le portera mais bien les référents égalité professionnelle, diversité et lutte contre les discriminations.

Le Secrétaire Général reconnaît que le paragraphe est maigre. Il propose que, dès la parution du plan national, le PAP académique soit amendé lors d'un CHSCT. Après quelques échanges insistants, il décide de rajouter dans le PAP [les éléments présents sur le site du ministère](#).

## 2 – présentation du décret n°2020-647 sur la médecine de prévention

M. Leclerc présente les principaux changements sur la médecine de prévention suite au [décret n° 2020-647 du 27 mai 2020](#) :

- formation aux premiers secours nécessaires pour au moins un agent sur un poste de travail reconnu dangereux du point de vue des risques professionnelles,
- constitution d'une équipe pluridisciplinaire de médecine du travail dirigé par un médecin du travail
- modification avec apparition de la télémédecine (l'académie de Limoges n'est pas concernée)
- le médecin du travail doit travailler sur les risques professionnels et sur le maintien des agents au travail
- le médecin du travail peut demander des examens complémentaires
- la fréquence de surveillance est modifiée, elle passe de 1 an à 4 ans maximum pour les personnes relevant de [l'article 24 du précédent décret](#),
- la visite médical est tous les 5 ans pour l'ensemble des agents,
- le médecin du travail est le seul habilité à proposer une adaptation du poste de travail,
- mutualisation des médecins du travail sur les 3 versants de la fonction publique.

Vous pouvez retrouver l'[analyse de l'UNSA Fonction publique](#).

Nous échangeons sur le recrutement de l'équipe pluridisciplinaire de médecine du travail. Mme Bénézit nous indique que le recrutement d'un psychologue du travail est en cours et que le rectorat a de réelles difficultés de recrutement sur ces postes qui sont des postes de contractuel.

### **3- Compte-rendu de l'enquête inversée CHSCT des infirmières scolaires**

La demande est faite pour qu'il soit envoyé à l'ensemble du corps infirmier et des personnels de direction.

### **4- Point COVID**

Le Secrétaire Général nous fait un point exhaustif sur la campagne de tests lors de la dernière semaine de janvier. Il affirme que les tests ont été proposés à 16 000 personnes (élèves + adultes) et que seulement 800 ont été testées avec zéro cas positif. Il rappelle les règles en vigueur définies par la FAQ du ministère [pour un cas de confirmé atteint par la COVID-19](#) mais aussi dans le [cas où la personne serait atteinte par un variant du virus](#). Il insiste sur le fait que ce n'est pas une question de ressources, c'est une question de volontariat des personnes à tester même si il reconnaît la complexité de la logistique en amont des tests.

Nous soulevons la problématique de l'hybridation en lycée (mélange distanciel/présentiel) conjugué à la mise en place de la réforme du lycée et du baccalauréat comme source de Risques Psycho-Sociaux (RPS) pour les personnels. Pour cela nous nous appuyons sur les remontées (personnels en pleurs dans des salles de professeurs, professeurs ne trouvant plus le sommeil, agressivité exacerbée entre collègues, surcharge de travail pour assurer les cours en distanciel et en présentiel, etc.) que certains collègues nous ont transmises. Nous insistons sur le fait que l'administration devrait faire une enquête à ce sujet. Le secrétaire général nous répond qu'il faudrait aussi s'intéresser à ce qui s'est passé pendant le confinement de l'an dernier et qu'ils vont voir comment ils peuvent s'organiser.

Nous avons posé plusieurs questions diverses.

- Le port d'un masque de catégorie 1 est rendu obligatoire à compter du 1er février pour les personnels comme pour les élèves. L'employeur doit fournir ces masques. Où en sommes-nous de l'approvisionnement et que fait-on quand un élève n'en porte pas un ? Est-ce à l'enseignant de vérifier la validité des masques portés par les élèves ? Les écoles et établissements auront-ils un stock à leur disposition pour équiper les élèves qui arriveront avec un masque non valide ?

- Où en est on de la situation sanitaire sur la cité scolaire Jean-Baptiste Darnet de Saint-Yrieix-la-Perche ?

Le Secrétaire Général nous répond qu'il y a eu une dotation aux établissements de 40 000 masques pour les élèves qui n'en auraient pas, que ce n'est bien entendu pas aux enseignants de faire la vérification de la validité des masques. Et pour la situation de la cité scolaire Darnet, il indique qu'elle est fermée et que c'est une intoxication mais que pour le moment ils ne savent pas à quoi.

Le CHSCT se termine à 11h45.

La Fédération Unsa Education et ses syndicats sont comme toujours mobilisés au service de l'ensemble des personnels qui font fonctionner l'école. N'hésitez pas à nous solliciter.

Pour l'UNSA Education,  
Valérie THROMAS et Boris DUNIAU